

Elus, rendez vos massifs forestiers accessibles !

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

Le 5 mars 2019 – Savines-le-Lac

14h15 – 17h00

Objectifs : Appréhender les enjeux et la nécessité d'ouvrir des dessertes forestières et d'entretenir l'existant ● Mener à bien son projet de conception et réalisation de desserte ● Identifier le rôle de l'élu dans l'élaboration et la réalisation du projet desserte ● Planifier l'entretien des pistes ● Solliciter le dispositif de financement adapté à son projet de desserte

14h15 – 14h30 : **Accueil des participants**

14h30 – 14h45 : **Ouverture et présentation de la formation**

14h45 – 15h45 : **Pourquoi développer et entretenir l'accès aux massifs forestiers ?**

- Régénérer la forêt et répondre à la demande en bois
- Répondre aux attentes des usagers de la forêt
- Gestion de la sécurité et des risques

Intervenants : Communes forestières, ONF

15h45 – 16h15 : **Concevoir et construire des équipements de desserte externes et internes aux massifs forestiers**

- Adapter l'investissement aux usages
- Du projet à la mise en œuvre : les étapes clés
- Entretien la desserte et gérer son accès

Intervenants : Communes forestières, Mandement de Savines-le-Lac

16h15 – 16h25 : Pause

16h25 – 17h00 : **Financer son projet de desserte**

- Quels financements possibles ?
- Qui peut m'aider ?

Intervenants : DDT, Communes forestières,

Cette formation sera illustrée par des retours d'expériences d'élus porteurs de projets de desserte.



Communes forestières
Hautes-Alpes

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

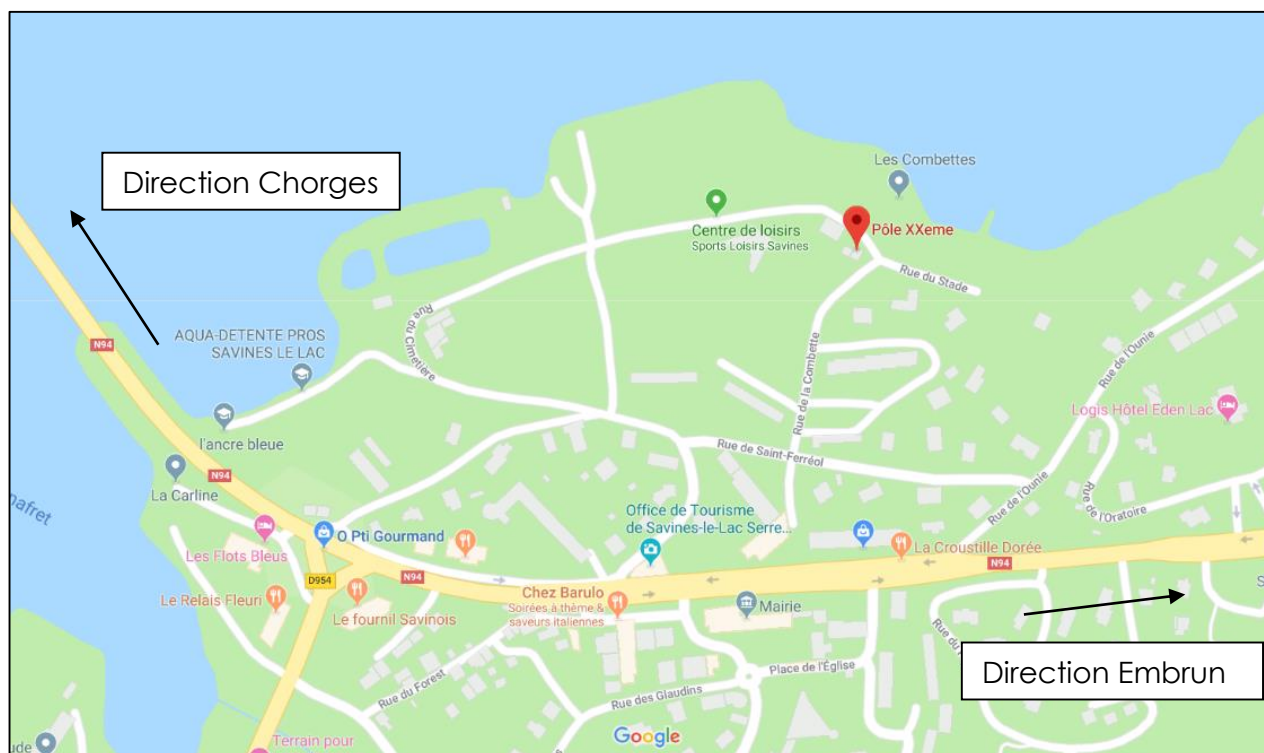
L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Salle de l'Auditorium

Pôle du XXème
Rue de la Combette
05160 Savines-le-Lac



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Julien LOPEZ / 06.37.23.79.93

Elus, rendez vos massifs forestiers accessibles !

Mardi 5 Mars 2019 – 14h15/17h00
Savines-le-Lac

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
 COMMUNE/ORGANISME :
 FONCTION :
 ADRESSE :
 TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la réunion du **5 Mars 2019**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
 FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
 FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées inscrites dans le courrier ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **1er mars 2019***